

Préfecture de l'Isère

**A l'attention de Monsieur le Préfet**

12 place de Verdun

CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Montpellier, le 14 janvier 2019

Lettre recommandée avec AR n° 1A 155 774 3246 8

**Objet :** *Demande de lancement d'enquête publique*

*Centrale photovoltaïque sur l'ancien ISNDN du Fayet, Diémoz*

*Permis de construire PC 038 144 18 20015*

Monsieur le Préfet,

La société URBASOLAR porte sur votre Département le développement d'un projet solaire photovoltaïque a sol, afin de reconvertir et valoriser les terrains artificialisés et dégradés de l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du Fayet, sur la commune de Diémoz ;

Outre la production d'électricité propre et renouvelable, la construction de cette centrale photovoltaïque permettra de reconvertir un site inexploitable, étant donné l'activité passée d'enfouissement de déchets. Ce projet permettra également d'engendrer des retombées économiques locales par les taxes inhérentes à l'installation ou par la sollicitation d'entreprises locales notamment lors de la construction de la centrale.

Ce projet, porté par la société URBA 81 (filiale du groupe URBASOLAR), fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 20 septembre 2018 et en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (PC 038 144 18 20015). En application des articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement, le projet solaire de l'ancien ISDND du Fayet est soumis à enquête publique. L'autorité environnementale n'ayant pas rendu son avis sur le dossier dans les 3 mois lui étant impartis, il est réputé favorable tacite en date du 9 janvier 2019. L'instruction du

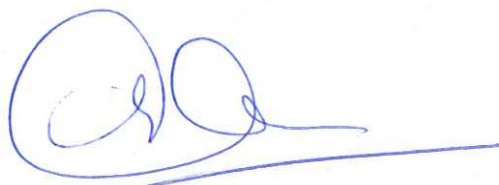
dossier de permis de construire peut donc maintenant entrer en phase d'enquête publique.

Afin d'obtenir les autorisations d'urbanisme requises pour candidater à la dernière période de l'appel d'offres gouvernemental (CRE) de juin 2019, il est nécessaire que l'enquête publique puisse se dérouler au plus tard en mars 2019.

Nous sollicitons votre bienveillance afin de bien vouloir poursuivre l'instruction de ce dossier au travers d'un déclenchement au plus tôt de la procédure d'enquête publique.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et apporter à vos services toute précision sur notre dossier.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.



**Stéphanie Andrieu**

*Présidente d'URBA 81  
Directrice Générale d'URBASOLAR*